

Communiqué de presse sur le devenir de la Halle aux Grossistes de Perpignan

/

A Perpignan, le mercredi 04 décembre 2019

En tant qu'acquéreur de la Halle aux Grossistes de Perpignan, je me dois de répondre à celles et ceux qui par voie de presse font preuve de diffamation, tantôt volontairement et en connaissance de cause, tantôt par incompetence ou opportunisme.

Le tribunal administratif de Montpellier a rejeté, par son ordonnance rendu le mardi 29 octobre 2019, la demande de suspension de la vente réalisée à mon profit.

Celles et ceux qui veulent aujourd'hui se poser en victimes, sont à la fois juge et partie dans cette affaire, car n'ayant pu obtenir à la loyale le bien espéré, ils se permettent désormais et par tous les moyens, et surtout par la calomnie et à grand renfort d'intox et de désinformation, de dénigrer le projet d'avenir que je porte pour cette Zone comme la régularité d'une vente à laquelle ils ont eu les mêmes chances que moi de l'emporter.

A se demander également, dans cette affaire, si ceux qui les suivent sans en maîtriser tous les contours ne sont pas plus responsables de cet acharnement et de cette désinformation.

Il faut d'abord, pour savoir de quoi l'on parle, distinguer dans cet ensemble immobilier intitulé par commodité « *Marché de Gros* », la partie destinée aux producteurs qui vendent sur le carreau, dénommée Halle aux Carreaux, de la partie (6 250 m²) qui était initialement destinée à abriter les grossistes et expéditeurs de l'Avenue Leclerc.

Or, peu à peu les grossistes et expéditeurs se sont raréfiés ou ont préféré s'installer dans d'autres lieux plus adaptés comme notamment l'enceinte même du marché Saint-Charles.

C'est dans ces conditions que sur la partie grossiste ne demeure plus qu'un seul grossiste occupant à peine 1 000 m² de l'intégralité du bâti.

C'est ce qui a tout d'abord conduit la Communauté Urbaine de Perpignan à constater cette totale désaffectation, et à envisager dans ces conditions, la vente de cette seule partie du « *Marché de Gros* ».

La Halle aux Carreaux des producteurs n'est absolument pas concernée par cette vente !

A contrario de ce qu'ont pu écrire mes détracteurs, mon projet tourne autour de la réhabilitation, de la redynamisation et de l'expansion de la Halle aux Grossistes, en parfaite osmose avec la Halle aux Carreaux.

Je partage totalement le fait que la Halle aux Grossistes est « *un élément moteur de notre économie locale et de la promotion de nos savoir-faire* », mais il me faut également rappeler qu'il est désormais nécessaire d'apporter à cette Zone un vrai projet d'avenir et des

investissements concrets, afin qu'elle puisse perdurer et se développer en parfaite synergie avec la Halle aux Carreaux voisine.

Cette Halle aux Carreaux, où producteurs et acheteurs se retrouvent plusieurs fois par semaine pour de la vente directe, gérée par la Communauté Urbaine de Perpignan depuis 2010, et qui a reçu un véritable coup de pouce financier de l'Agglo pour son développement ces dernières années, n'a jamais été concernée ou menacée par la vente de la Zone des Grossistes.

Je tiens également à rappeler différents points mentionnés dans l'acte notarié que nous avons signé lors de la vente :

- Il n'y aura aucune entrave à la circulation entre la Zone des Grossistes et la Halle aux Carreaux pendant les heures de marché afin de maintenir l'interaction de ces 2 espaces avec la production locale.
- Il ne peut être fait de changement de destination (d'activité) pendant au minimum 15 ans. De ce fait, et à contrario de ce qui se dit, aucun projet immobilier n'est à craindre, et le caractère et la spécificité « agroalimentaire » de la zone restent préservés.
- Les baux doivent être maintenus.

Les premiers contacts et les premières démarches concernant ma proposition d'acquisition de cet ensemble immobilier, composé de 2 bâtiments à usage d'entrepôts (Halle A et Halle B) sur le site de l'ancien Marché de Production / Grossistes, remontent à 2015. A cette époque, j'étais moi-même locataire d'un bâtiment de la Halle B, occupé aujourd'hui par le Centre de Contrôle International, afin que les activités de contrôle, stratégiques pour la plateforme dans son ensemble, puissent se dérouler au plus vite et dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité alimentaire qui s'imposent à notre secteur d'activité.

J'ai toujours avancé à découvert dans mon projet, sans jamais rien cacher ou dissimuler de mes intentions.

J'ai également voulu rassembler autour de mon projet toutes les parties prenantes à l'activité de notre filière et de notre département :

- Que ce soit la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, dans le cadre du projet qu'elle a initié concernant une plateforme de distribution de la production locale pour lequel j'ai été sollicité par le Cabinet Gressard, à qui j'ai affirmé ma volonté de participer, tout comme dans un projet de légumerie.
- Ou d'autres acteurs comme :
 - la Chambre de Commerce et d'Industrie de Perpignan,
 - la Communauté Urbaine de Perpignan,
 - les services de l'Etat,
 - les professionnels de Saint-Charles,
 - les représentants de Chronopostfood, filiale du Groupe La Poste en charge du service Chronofresh®, qui est un process de livraison spécifique aux exigences réglementaires du transport de denrées alimentaires, et l'un des leaders européens de la distribution urbaine au profit des circuits courts et des productions locales.

Mon ambition est de mettre à disposition de notre territoire les moyens logistiques de la société Gavignaud (*une centaine de salariés sur Perpignan*), dont je suis le gérant, pour organiser et faciliter les ramasses auprès des agriculteurs les moins bien équipés ou les plus éloignés.

La société Gavignaud est une filiale du Groupe Provence Dauphiné.

Il est présent dans les MIN (*Marché d'Intérêt National*) de Perpignan, de Montpellier, d'Avignon, de Grenoble, de Lyon et de Clermont Ferrand... chaque site étant situé au maximum à 80 kilomètres de son client le plus éloigné. Notre Groupe est le garant de la sécurité alimentaire, et l'ensemble de nos sites sont certifiés ISO 9001.

Nous sommes transporteurs publics spécialistes du dernier kilomètre, et nous sommes engagés dans la transition écologique de nos véhicules (*norme Euro 6, véhicules électriques ou hybrides*).

Le Groupe Provence Dauphiné fait également partie de VIVALYA, 1^{er} groupement français de distribution de fruits et légumes et de marée fraîche.

Dans le cadre de cette acquisition de la Zone des Grossistes, je souhaite donc faire bénéficier à Perpignan de l'expérience et des moyens du Groupe Provence Dauphiné, afin de permettre le développement de l'agriculture départementale, en :

- Accompagnant la production locale dans la massification de ses flux,
- Favorisant l'émergence de projets (*légumerie, ...*) en faveur de la production locale,
- Simplifiant et en optimisant la rencontre entre l'offre et la demande de produits locaux,
- Facilitant les livraisons sur le « *dernier kilomètre* », tout en diminuant les impacts négatifs de ces livraisons en termes de pollution, et en désengorgeant les centres-villes.

A l'inverse de ce qui a été écrit, mon projet vise bien à accompagner le développement de l'agriculture locale. Il sera générateur d'emplois, à tous les niveaux de la filière agricole locale.

Il favorisera les circuits courts, et il permettra dans un avenir proche de revenir à un taux d'occupation des bâtiments de 100 % ainsi qu'à une pleine activité de la Zone des Grossistes.

L'avenir de notre filière ne doit pas être entre les mains de celles et ceux qui veulent le statu quo et l'immobilisme, de celles et ceux qui ont laissé au fil des ans l'activité de la Zone des Grossistes s'amoinrir, mais être entre les mains d'entrepreneurs qui ont la volonté et le souhait d'investir pour l'emploi et le développement économique local.

Denis GINARD

Gérant de Gavignaud / Acquéreur
de la Halle aux Grossistes de
Perpignan